

**PROVINCE DE QUÉBEC  
VILLE DE TERREBONNE**

**SÉANCE ORDINAIRE  
22 OCTOBRE 2018**

Séance ordinaire du conseil municipal de la Ville de Terrebonne tenue le lundi 22 octobre 2018, à 19h30, à l'édifice Louis-Lepage, 754, rue Saint-Pierre, Ville de Terrebonne, sous la présidence du maire, Monsieur Marc-André Plante, et à laquelle étaient présents les conseillers suivants :

Brigitte Villeneuve	Caroline Desbiens
Nathalie Bellavance	Robert Morin
Dany St-Pierre	Nathalie Ricard
Réal Leclerc	André Fontaine
Serge Gagnon	Robert Brisebois
Éric Fortin	Nathalie Lepage
Yan Maisonneuve	Marc-André Michaud

tous formant quorum.

Étaient également présents Monsieur Daniel Sauriol, directeur général, Monsieur Stéphan Turcotte, directeur général adjoint, services de proximité, Monsieur Stéphane Larivée, directeur général adjoint, développement durable, et Me Denis Bouffard, greffier.

Étaient absents messieurs les conseillers Simon Paquin et Jacques Demers.

Le greffier dépose à la table du conseil les documents énumérés ci-après :

- Le rapport d'embauche des employés temporaires conformément au règlement numéro 633.
- Le rapport relatif à l'imposition de mesures administratives et disciplinaires conformément au règlement numéro 667.
- Les procès-verbaux du comité exécutif des séances tenues les 3 et 10 octobre 2018.

**PÉRIODE DE QUESTIONS**

**RÉPONSES AUX QUESTIONS TRANSMISES EN LIGNE**

**RÉSOLUTION NO : 515-10-2018**

**PROPOSÉ PAR : Brigitte Villeneuve**

**APPUYÉ PAR : Nathalie Bellavance**

**QUE** la séance soit ouverte.

**ADOPTÉ**

**RÉSOLUTION NO : 516-10-2018**

**PROPOSÉ PAR : Éric Fortin**

**APPUYÉ PAR : Nathalie Ricard**

**QUE** l'ordre du jour soit adopté.

1. Ouverture de la séance (515-10-2018);
2. Déclaration d'intérêts des élus concernant un sujet à l'ordre du jour, le cas échéant;
3. Adoption de l'ordre du jour (516-10-2018);
4. Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire tenue le 9 octobre 2018 (point reporté à la prochaine séance);

**5. DIRECTION GÉNÉRALE ET GREFFE**

- 5.1 Adoption du règlement numéro 707-1 modifiant le règlement numéro 707 décrétant l'acquisition d'un logiciel financier à la Direction de l'administration et des finances afin d'augmenter de 358 200 \$ le montant de l'emprunt pour le porter à un montant de 1 845 000 \$ (517-10-2018) ;
- 5.2 Adoption du règlement numéro 486-2 modifiant de nouveau le règlement numéro 486 – construction d'un poste de pompage d'égout domestique avec conduite de refoulement, pose d'une conduite d'égout domestique et correctifs dans le poste de pompage de la rue Bergeron – afin d'inclure un lot et d'exclure des lots du bassin de taxation - remplacer 4 pompes au poste de pompage Marcel-De La Sablonnière et d'augmenter l'emprunt d'un montant de 1 231 540,00 \$ pour le porter à un montant de 7 264 000 \$ (518-10-2018);
- 5.3 Avis de motion, présentation et dépôt du projet de règlement numéro 702 décrétant des travaux de prolongement de la conduite d'égout sanitaire et réfection de la chaussée sur la rue Marie-Josée, entre les rues Johanne et Camus (519-10-2018);
- 5.4 Avis de motion, présentation et dépôt du projet de règlement numéro 4001-4 modifiant le règlement 4001 sur la paix, l'ordre public et le bien-être général afin de prévoir à l'article 3.1.3 que seul le fait de consommer ou fumer du cannabis est prohibé sur la place publique et sur une piste cyclable (520-10-2018);
- 5.5 Avis de motion – règlement modifiant le règlement numéro 574 décrétant différents travaux dans le parc de conservation du Ruisseau de Feu afin d'augmenter le montant de l'emprunt de 2 064 168 \$ pour le porter à un montant de 4 369 000 \$ (521-10-2018);
- 5.6 Demande au ministre de la Justice – nomination d'un nouveau juge à la cour municipale de la Ville de Terrebonne (522-10-2018);
- 5.7 Création d'un comité spécial portant sur l'itinérance et la toxicomanie et nomination des personnes qui siégeront sur ledit comité (523-10-2018);

## **6. TRÉSORERIE**

## **7. GÉNIE ET PROJETS SPÉCIAUX – ENTRETIEN DU TERRITOIRE - ENVIRONNEMENT**

- 7.1 Engagement de la Ville auprès du ministère du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques à lui remettre une attestation signée par un ingénieur quant à la conformité des travaux de reconstruction du poste « Industriel ouest » et de la conduite de refoulement admissibles au programme TECQ III (524-10-2018);
- 7.2 Adoption de soumission – service de reconditionnement de soufflantes à la station d'épuration des eaux usées de La Pinière (525-10-2018);
- 7.3 Adoption d'une soumission – travaux de remplacement de deux (2) conduites d'air aux étangs aérés de Terrebonne (526-10-2018);
- 7.4 Renouvellement du contrat (3<sup>e</sup> renouvellement d'un an) – entretien des patinoires extérieures pour le secteur 2 (527-10-2018);
- 7.5 Renouvellement du contrat (2<sup>e</sup> renouvellement d'un an) – entretien des patinoires extérieures pour les secteurs 1 et 4 (528-10-2018);
- 7.6 Renouvellement du contrat (1<sup>er</sup> renouvellement d'un an) – service d'entretien des systèmes de chauffage, de ventilation et d'air climatisé (529-10-2018);
- 7.7 Autorisation – création du comité de référence et nomination de quatre (4) citoyens – réalisation de la nouvelle mouture du « Plan vert » et la création d'une politique de développement durable (530-10-2018);
- 7.8 Nomination de deux (2) citoyens pouvant assister aux rencontres de la commission du développement durable, de l'environnement et de la mobilité pour une durée d'un an (531-10-2018);
- 7.9 Engagement de la Ville auprès du ministère du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques à lui remettre une attestation signée par un ingénieur quant à la conformité des travaux d'infrastructures sur la rue Yves-Blais (532-10-2018);

## **8. URBANISME**

- 8.1 Appel – dossier de démolition #CD-2018-32 - 1270, rue Louis (533-10-2018);
- 8.2 Autorisation au greffier – remboursement du dépôt – démolition de l'immeuble situé au 4335, rue du Faisan (534-10-2018);
- 8.3 Plans d'implantation et d'intégration architecturale (535-10-2018);

## **9. SPORTS, LOISIRS, CULTURE ET VIE COMMUNAUTAIRE**

## **10. RESSOURCES HUMAINES**

- 10.1 Autorisation de signature – lettre d’entente numéro 2018-05 à intervenir avec la Fraternité des policiers de la Ville de Terrebonne inc. – prolongation du projet UMI (unité mobile d’intervention) 2018 (536-10-2018);
- 10.2 Rémunération – vérificateur général (537-10-2018);

## **11. SÉCURITÉ PUBLIQUE**

- 11.1 Autorisation – installation de signalisation (538-10-2018);

## **12. AFFAIRES NOUVELLES**

## **13. PROCHAINE SÉANCE ORDINAIRE**

- 13.1 La prochaine séance ordinaire se tiendra à l’édifice Louis-Lepage, 754, rue Saint-Pierre, Terrebonne, le lundi 12 novembre 2018, à 19 h 30.

## **14. DIVERS**

- 14.1 Présentation par quatre (4) conseillers de divers sujets (durée : 4 minutes).
- 14.2 Présentation par deux (2) présidents de commission – dossiers à l’étude (durée : 3 minutes).

## **15. PÉRIODE DE QUESTIONS**

## **16. LEVÉE DE LA SÉANCE (539-10-2018).**

### **ADOPTÉ**

**RÉSOLUTION NO : 517-10-2018**

**PROPOSÉ PAR : Nathalie Bellavance**

**APPUYÉ PAR : Yan Maisonneuve**

**QUE** le règlement modifiant le règlement 707 décrétant l’acquisition d’un logiciel financier à la Direction de l’administration et des finances afin d’augmenter l’emprunt d’un montant de 358 200\$ pour le porter à 1 845 000\$, financé pour une période de huit (8) ans et imposé et prélevé, selon une taxe annuelle, sur tous les immeubles imposables de la ville, soit adopté sous le numéro 707-1.

Le projet de règlement a déjà été déposé, présenté et copie a été remise aux membres du conseil présents lors de la séance du 9 octobre 2018.

### **ADOPTÉ**

**RÉSOLUTION NO : 518-10-2018**

**PROPOSÉ PAR : Serge Gagnon**

**APPUYÉ PAR : Réal Leclerc**

**QUE** le règlement modifiant de nouveau le règlement numéro 486 décrétant des travaux de construction du poste de pompage De La Sablonnière afin de pourvoir à des travaux correctifs et le remplacement des 4 pompes dans le poste de pompage Marcel-De La Sablonnière, d'inclure une partie d'un lot et d'exclure 4 lots de l'annexe « B-1 » et d'augmenter le montant de l'emprunt à 7 264 000\$ au lieu de 6 032 460\$, soit adopté sous le numéro 486-2.

Le projet de règlement a déjà été déposé, présenté et copie a été remise aux membres du conseil présents lors de la séance du 9 octobre 2018.

#### **ADOPTÉ**

**RÉSOLUTION NO : 519-10-2018**

**Le conseiller Réal Leclerc** donne avis de motion, dépose et présente, pour adoption à une prochaine séance ordinaire ou extraordinaire, le projet de règlement numéro 702 décrétant des travaux de prolongement de la conduite d'égout sanitaire et de réfection de la chaussée sur la rue Marie-Josée, entre la rue Johanne et la rue Camus, et prévoyant un emprunt au montant de 146 600\$.

Copie du projet de règlement est remise aux membres du conseil présents.

**RÉSOLUTION NO : 520-10-2018**

**Le conseiller Dany St-Pierre** donne avis de motion, dépose et présente, pour adoption à une prochaine séance ordinaire ou extraordinaire, le projet de règlement numéro 4001-4 modifiant de nouveau le règlement 4001 sur la paix, l'ordre public et le bien-être général afin de prévoir à l'article 3.1.3 que seul le fait de consommer ou fumer du cannabis est prohibé sur la place publique et sur une piste cyclable.

Copie du projet de règlement est remise aux membres du conseil présents.

**RÉSOLUTION NO : 521-10-2018**

**ATTENDU QUE** lors de sa séance tenue le 29 avril 2013, le conseil adoptait le règlement numéro 574 décrétant des travaux d'aménagement de sentiers, de zones d'accueil, de zones d'interprétation, de plantation d'arbres, d'arbustes, de travaux d'architecture de paysage dans les secteurs marais et marécage du parc de conservation du Ruisseau de Feu et, pour en payer le coût, un emprunt au montant de 2 305 142 \$;

**ATTENDU QU'**il y a lieu de modifier ce règlement afin de porter le montant de l'emprunt à un montant de 4 369 300 \$, le tout suivant la recommandation du comité exécutif du 17 octobre 2018 et, à cet effet, un avis de motion modifiant le règlement numéro 574 est requis;

### **AVIS DE MOTION**

**Le conseillère Nathalie Ricard** donne avis de motion à l'effet de présenter, pour adoption à une prochaine séance ordinaire ou extraordinaire, un règlement modifiant le règlement numéro 574 décrétant des travaux d'aménagement de sentiers, de zones d'accueil, de zones d'interprétation, de plantation d'arbres, d'arbustes, de travaux d'architecture de paysage dans les secteurs marais et marécage du parc de conservation du Ruisseau de Feu et, pour en payer le coût, un emprunt au montant de 2 305 142 \$, le tout afin d'augmenter le montant de l'emprunt d'un montant de 2 064 168 \$ pour le porter à 4 369 300 \$

**RÉSOLUTION NO : 522-10-2018**

**CONSIDÉRANT QU'**en vertu de l'article 39 de la *Loi sur les cours municipales*, qui stipule qu'un juge cesse d'exercer ses fonctions lorsqu'il atteint l'âge de 70 ans;

**CONSIDÉRANT QUE** l'Honorable juge Robert Beauséjour, juge à la cour municipale de Terrebonne, atteindra l'âge de 70 ans le 2 mars 2019;

**CONSIDÉRANT QU'**en vertu de l'article 42 de la *Loi sur les cours municipales* (L.R.Q., C-72.01), la municipalité est tenue d'en aviser la ministre de la Justice et la juge en chef dans les meilleurs délais;

**CONSIDÉRANT QUE** la juge en chef adjointe de la Cour du Québec, responsable des cours municipales, doit désigner un nouveau juge qui siégera à la cour municipale de Terrebonne;

**En conséquence, IL EST PROPOSÉ PAR Robert Morin  
APPUYÉ PAR Dany St-Pierre**

**QUE** la Ville de Terrebonne demande au ministère de la Justice de procéder aux démarches visant la nomination d'un nouveau juge municipal pour le 2 mars 2019.

**QU'**une copie de la présente résolution soit transmise au ministère de la Justice.

**QUE** le maire ou le maire suppléant et le greffier ou l'assistant-greffier soient et sont autorisés à signer, pour et au nom de la Ville de Terrebonne, les documents jugés nécessaires ou utiles afin de donner plein effet à la présente résolution.

**ADOPTÉ**

**RÉSOLUTION NO : 523-10-2018**

**ATTENDU QUE** la Ville de Terrebonne a, comme plusieurs municipalités du Québec, des problématiques liées à la toxicomanie et à l'itinérance ;

**ATTENDU QUE** la Ville de Terrebonne est sensible à la réalité vécue par les personnes en situation d'itinérance et de toxicomanie ;

**ATTENDU** la recommandation CE-2018-1172-REC du comité exécutif du 17 octobre 2018;

**Pour ces motifs, IL EST PROPOSÉ PAR André Fontaine  
APPUYÉ PAR Dany St-Pierre**

**QUE** le conseil municipal de la Ville de Terrebonne autorise la création d'un comité spécial portant sur l'itinérance et la toxicomanie ayant pour mandat, dans les six (6) mois suivant sa création, de dresser un portrait de la situation de l'itinérance et de la toxicomanie et de recommander au comité exécutif des pistes de solution à ces problématiques.

**QUE** le conseil municipal recommande la nomination de :

- M. André Fontaine, conseiller municipal et président dudit comité ;
- M. Simon Paquin, conseiller municipal ;
- M. Dany St-Pierre, conseiller municipal .

**QUE** le comité soit autorisé à s'adjoindre les personnes et représentants suivants :

- Deux (2) représentants de la Direction de la police ;
- Un (1) représentant de la Direction du loisir et vie communautaire ;
- M. Pierre Fitzgibbon, député provincial de Terrebonne ou son représentant ;
- M. Michel Boudrias, député fédéral de Terrebonne ou son représentant ;
- Un (1) représentant de :
  - CISSS Lanaudière ;
  - La Hutte ;
  - Le Café de rue solidaire Terrebonne ;
  - Le Travail de rue Le Trajet;
- Deux (2) citoyens à être choisis par les conseillers municipaux membres du comité.

**ADOPTÉ**

**RÉSOLUTION NO : 524-10-2018**

**ATTENDU QUE** le conseil, lors de sa séance tenue le 22 janvier 2018, adoptait la résolution numéro 41-01-2018 acceptant la soumission de la firme **BHP CONSEILS** pour les services professionnels pour la préparation des plans, devis et la surveillance des travaux de reconstruction du poste « Industriel ouest » et de la conduite de refoulement – TECQ III, pour un montant de 284 650\$ (taxes en sus) à être pris à même les fonds disponibles du règlement numéro 695;

**ATTENDU QUE** ladite firme BHP conseils était autorisée à déposer au ministère du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques (MDDELCC) toute demande d'autorisation nécessaire à l'exécution de son mandat pour et au nom de la Ville de Terrebonne;

**ATTENDU** la demande du Ministère du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques (MDDELCC), datée du 12 octobre 2018, à l'effet de recevoir l'engagement de la Ville, au plus tard 60 jours après la fin des travaux, une attestation signée par un ingénieur quant à la conformité des travaux avec l'autorisation accordée;

**Pour ces motifs, IL EST PROPOSÉ PAR Réal Leclerc  
APPUYÉ PAR Serge Gagnon**

**QUE** le conseil municipal de la Ville de Terrebonne s'engage auprès du Ministère du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques (MDDELCC) à lui remettre, dans les 60 jours après la fin des travaux de la reconstruction du poste « Industriel ouest » et de la conduite de refoulement, une attestation signée par un ingénieur quant à la conformité des travaux avec l'autorisation accordée.

## **ADOPTÉ**

**RÉSOLUTION NO : 525-10-2018**

**ATTENDU QUE** la Ville de Terrebonne a demandé des soumissions publiques pour le service de reconditionnement de soufflantes à la station d'épuration des eaux usées de La Pinière (SA18-9059) ;

**ATTENDU QU'**un avis d'appel d'offres a été publié par le système électronique d'appel d'offres (SE@O) et dans le journal La Revue le 15 août 2018 ;

**ATTENDU QUE** deux (2) soumissions ont été reçues et ouvertes publiquement le 6 septembre 2018 à 11 h 01, à savoir :

Entreprises L.M.	104 167,35\$ t.t.c.
Pompes et moteur Réal Jean	106 568,03\$ t.t.c. corrigé

**ATTENDU QUE** la soumission de la société Entreprises L.M. s'est avérée la plus basse conforme selon le rapport daté du 19 septembre 2018 de Mme Nathalie Savard, chef du service de l'approvisionnement à la Direction de l'administration et finances ;

**ATTENDU QUE** l'estimation du prix de ce contrat est de 79 562,70\$ (t.t.c.) ;

**ATTENDU QUE** l'analyse des coûts estimés et ceux du plus bas soumissionnaire relève un écart significatif qui s'explique par le fait que certaines pièces ne sont plus disponibles auprès du manufacturier ;



**ATTENDU** la recommandation CE-2018-1202-REC du comité exécutif du 17 octobre 2018;

**Pour ces motifs, IL EST PROPOSÉ PAR Serge Gagnon  
APPUYÉ PAR Yan Maisonneuve**

**QUE** le conseil municipal de la Ville de Terrebonne accepte la soumission de la société **ENTREPRISES L.M.**, datée du 4 septembre 2018, pour le service de reconditionnement de soufflantes à la station d'épuration des eaux usées de La Pinière, le tout pour un montant de 90 600\$ (taxes en sus) à être pris à même les fonds disponibles du règlement numéro 686.

**QUE** le certificat de disponibilité de crédits numéro 2018-0377 émis par l'assistante-trésorière soit et est joint à la présente résolution pour en faire partie intégrante.

### **ADOPTÉ**

**RÉSOLUTION NO : 526-10-2018**

**ATTENDU QUE** la Ville de Terrebonne a demandé des soumissions publiques pour des travaux de remplacement de deux (2) conduites d'air – étangs de Terrebonne (SA18-9069) ;

**ATTENDU QU'**un avis d'appel d'offres a été publié par le système électronique d'appel d'offres (SE@O) et dans le journal La Revue le 5 septembre 2018 ;

**ATTENDU QUE** deux (2) soumissions ont été reçues et ouvertes publiquement le 25 septembre 2018 à 11 h 01, à savoir :

Groupe Solex inc.	113 497,57\$ t.t.c.
Nordmec Construction inc.	168 277,41\$ t.t.c.

**ATTENDU QUE** la soumission de la société Groupe Solex inc. s'est avérée la plus basse conforme selon le rapport préparé le 25 septembre 2018 par M. Maxime Latendresse, ingénieur de la firme BHP conseils ;

**ATTENDU** également le rapport daté du 26 septembre 2018 de Mme Nathalie Savard, chef du service de l'approvisionnement à la Direction de l'administration et finances ;

**ATTENDU QUE** l'estimation du prix de ce contrat est de 118 309,28\$ (t.t.c.) ;

**ATTENDU** la recommandation CE-2018-1205-REC du comité exécutif du 17 octobre 2018;

**Pour ces motifs, IL EST PROPOSÉ PAR Serge Gagnon  
APPUYÉ PAR Yan Maisonneuve**

**QUE** le conseil municipal de la Ville de Terrebonne accepte la soumission de la société **GROUPE SOLEX INC.**, datée du 25 septembre 2018, pour des travaux de remplacement de deux (2) conduites d'air – étangs de Terrebonne, le tout pour un montant de 98 715\$ (taxes en sus) à être pris à même les fonds disponibles du règlement numéro 686.

**QUE** le certificat de disponibilité de crédits numéro 2018-0378 émis par l'assistante-trésorière soit et est joint à la présente résolution pour en faire partie intégrante.

### **ADOPTÉ**

**RÉSOLUTION NO : 527-10-2018**

**ATTENDU** la résolution du conseil municipal numéro 400-08-2015, adoptée le 17 août 2015, acceptant la soumission de la société 9212-2977 Québec inc. (Les Entreprises Pro-Vac) pour l'entretien des patinoires extérieures, secteur 2, pour un contrat d'un (1) an au montant de 120 583,04\$ (t.t.c.) avec deux (2) options de renouvellement (SA15-9046) ;

**ATTENDU QUE** la soumission numéro SA15-9046 pour l'entretien des patinoires extérieures, secteur 2, a été renouvelée pour une deuxième année (résolution 341-09-2017), est échu depuis le 16 août 2018, et que la Ville de Terrebonne est satisfaite de la prestation du fournisseur ;

**ATTENDU QUE** l'article 11 du cahier des charges spécifiques permet de se prévaloir de la clause de prolongation pour une année supplémentaire, et ce, pour une somme de 131 879,91\$ (t.t.c.), soit la valeur du contrat original précédent plus l'IPC (1,3009%) pour la région de Montréal ;

**ATTENDU** la recommandation CE-2018-1208-REC du comité exécutif du 17 octobre 2018;

**Pour ces motifs, IL EST PROPOSÉ PAR Brigitte Villeneuve  
APPUYÉ PAR Éric Fortin**

**QUE** le conseil municipal de la Ville de Terrebonne accepte, pour un troisième renouvellement d'un (1) an à compter du 17 août 2018, la soumission pour l'entretien des patinoires extérieures pour le secteur 2 avec la société **9212-2977 QUÉBEC INC. (LES ENTREPRISES PRO-VAC)** pour une somme de 114 703,13\$ (taxes en sus).

**QUE** le certificat de disponibilité de crédits numéro 2018-0371 émis par l'assistante-trésorière soit et est joint à la présente résolution pour en faire partie intégrante.

### **ADOPTÉ**

**RÉSOLUTION NO : 528-10-2018**

**ATTENDU** la résolution du conseil municipal numéro 334-07-2016, adoptée le 11 juillet 2016, acceptant la soumission de la société 9066-3006 Québec inc. (Entreprises CD) pour l'entretien des patinoires extérieures, secteurs 1 et 4, pour un contrat d'un (1) an au montant de 83 602,63\$ pour le secteur 1 et de 108 795,09\$ pour le secteur 4 avec trois (3) options de renouvellement (SA16-9054) ;

**ATTENDU QUE** la soumission numéro SA16-9054 pour l'entretien des patinoires extérieures, secteurs 1 et 4, a été renouvelée pour une première année (résolution 340-09-2017), est échue depuis le 15 mars 2018, et que la Ville de Terrebonne est satisfaite de la prestation du fournisseur ;

**ATTENDU QUE** l'article 11 du cahier des charges spécifiques permet de se prévaloir de la clause de prolongation pour une deuxième année supplémentaire, et ce, pour une somme de 85 355,08\$ (t.t.c.) pour le secteur 1 et de 111 075,43\$ (t.t.c.) pour le secteur 4, soit la valeur du contrat original plus l'IPC (1,3009%) pour la région de Montréal ;

**ATTENDU** la recommandation CE-2018-1210-REC du comité exécutif du 17 octobre 2018;

**Pour ces motifs, IL EST PROPOSÉ PAR Brigitte Villeneuve  
APPUYÉ PAR Éric Fortin**

**QUE** le conseil municipal de la Ville de Terrebonne accepte, pour un deuxième renouvellement d'un (1) an à compter du 1<sup>er</sup> décembre 2018, la soumission pour l'entretien des patinoires extérieures, secteurs 1 et 4, avec la société **9066-3006 QUÉBEC INC. (ENTREPRISES CD)** au montant de 74 237,96\$ (taxes en sus) pour le secteur 1 et de 96 608,35\$ (taxes en sus) pour le secteur 4.

**QUE** le certificat de disponibilité de crédits numéro 2018-0376 émis par l'assistante-trésorière soit et est joint à la présente résolution pour en faire partie intégrante.

**ADOPTÉ**

**RÉSOLUTION NO : 529-10-2018**

**ATTENDU** la résolution du conseil municipal numéro 469-12-2017, adoptée le 11 décembre 2017, acceptant la soumission de la société Navada Ltée pour le service d'entretien des systèmes de chauffage, de ventilation et d'air climatisé pour un contrat d'un (1) an au montant de 160 375,18\$ (t.t.c.) avec deux (2) options de renouvellement (SA17-9061) ;

**ATTENDU QUE** la soumission numéro SA17-9061 pour le service d'entretien des systèmes de chauffage, de ventilation et d'air climatisé arrive à échéance le 10 décembre 2018 et que la Ville de Terrebonne est satisfaite de la prestation du fournisseur ;

**ATTENDU QUE** l'article 18 du cahier des charges spécifiques permet de se prévaloir de la clause de prolongation pour une année supplémentaire, et ce, pour une somme de 163 034,01\$ (t.t.c.), soit la valeur du contrat original plus l'IPC (1,657%) pour la région de Montréal ;

**ATTENDU** la recommandation CE-2018-1211-REC du comité exécutif du 17 octobre 2018;

**Pour ces motifs, IL EST PROPOSÉ PAR Nathalie Ricard  
APPUYÉ PAR Éric Fortin**

**QUE** le conseil municipal de la Ville de Terrebonne accepte, pour un premier renouvellement d'un (1) an à compter du 11 décembre 2018, la soumission pour le service d'entretien des systèmes de chauffage, de ventilation et d'air climatisé avec la société **NAVADA LTÉE** au montant de 141 799,53\$ (taxes en sus).

**QUE** le certificat de disponibilité de crédits numéro 2018-0386 émis par l'assistante-trésorière soit et est joint à la présente résolution pour en faire partie intégrante.

#### **ADOPTÉ**

**RÉSOLUTION NO : 530-10-2018**

**PROPOSÉ PAR : Yan Maisonneuve**

**APPUYÉ PAR : Nathalie Ricard**

Suivant la recommandation CE-2018-1220-REC du comité exécutif du 17 octobre 2018, que le conseil municipal de la Ville de Terrebonne autorise la création du « comité de référence » qui accompagnera la Direction de l'environnement et la firme Englobe Corp. dans la réalisation de la nouvelle mouture du « Plan vert » et la création d'une politique de développement durable et nomme pour y siéger, les quatre (4) citoyens suivants :

Mme Marie-Claude Brouillette  
Mme Élisabeth Léger  
Mme Jessica Grenier  
M. Pascal Lachance.

#### **ADOPTÉ**

**RÉSOLUTION NO : 531-10-2018**

**PROPOSÉ PAR : Yan Maisonneuve**

**APPUYÉ PAR : Nathalie Ricard**

Suivant la recommandation CE-2018-1221-REC du comité exécutif du 17 octobre 2018, que le conseil municipal de la Ville de Terrebonne autorise, tel que prévu à l'article 3.4 du règlement 718 créant les commissions du conseil, la nomination des citoyens **Kim Lalanne** et **Pascal Lachance** afin que ceux-ci puissent assister, pour une durée d'un (1) an, aux rencontres de la commission du développement durable, de l'environnement et de la mobilité.

## **ADOPTÉ**

### **RÉSOLUTION NO : 532-10-2018**

**ATTENDU QUE** le conseil municipal, lors de sa séance tenue le 9 avril 2018, adoptait la résolution numéro 174-04-2018 acceptant la soumission de la firme **LES SERVICES EXP INC.** pour les services professionnels pour la préparation du concept d'aménagement, des plans et devis ainsi que la surveillance des travaux de construction d'égouts pluvial et sanitaire, d'aqueduc, de fondation de rue, de pavage, d'intégration d'utilité publique sur la rue Yves-Blais dans le secteur de la Croisée urbaine pour un montant de 438 900,00 \$ (avant taxes de vente);

**ATTENDU QUE** ladite firme **LES SERVICES EXP INC.** doit être autorisée à déposer au ministère du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques (MDDELCC) toute demande d'autorisation nécessaire à l'exécution de son mandat pour et au nom de la Ville de Terrebonne;

**ATTENDU** la demande du Ministère du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques (MDDELCC) à l'effet de recevoir l'engagement de la Ville, au plus tard 60 jours après la fin des travaux, une attestation signée par un ingénieur quant à la conformité des travaux avec l'autorisation accordée;

**Pour ces motifs, IL EST PROPOSÉ PAR Réal Leclerc  
APPUYÉ PAR Serge Gagnon**

**QUE** le conseil municipal de la Ville de Terrebonne s'engage auprès du Ministère du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques (MDDELCC) à lui remettre, dans les 60 jours après la fin des travaux de préparation du concept d'aménagement, des plans et devis ainsi que la surveillance des travaux de construction d'égouts pluvial et sanitaire, d'aqueduc, de fondation de rue, de pavage, d'intégration d'utilité publique sur la rue Yves-Blais dans le secteur de la Croisée urbaine, une attestation signée par un ingénieur quant à la conformité des travaux avec l'autorisation accordée.

## **ADOPTÉ**

**RÉSOLUTION NO : 533-10-2018**

**ATTENDU** la demande de démolition de l'immeuble situé au 1270, rue Louis en date du 19 juillet 2018;

**ATTENDU** la décision rendue par le comité de démolition en date du 16 août 2018 acceptant le projet de démolition sous certaines conditions;

**ATTENDU QUE** M. Mario Tates a fait appel de la décision et qu'il a fait valoir son opinion concernant cette décision lors de la séance du conseil municipal tenue le 22 octobre 2018 et plus précisément concernant la condition que seule une partie de la fondation de l'immeuble, dans le prolongement du mur de soutènement existant, peut demeurer en place;

**ATTENDU QUE** le conseil municipal, suite aux interventions de monsieur Tates, retourne le dossier pour être examiné de nouveau par le comité de démolition;

**Pour ces motifs, IL EST PROPOSÉ PAR Dany St-Pierre  
APPUYÉ PAR Éric Fortin**

**QUE** le conseil municipal reporte sa décision et demande au comité de démolition de réexaminer ledit dossier.

**ADOPTÉ**

**RÉSOLUTION NO : 534-10-2018**

**ATTENDU QUE** le comité de démolition a accepté le 18 janvier 2018, en vertu du règlement numéro 449, la démolition de l'immeuble situé au 4335, rue du Faisan;

**ATTENDU QUE** le comité de démolition a exigé, en vertu de l'article 39 du règlement numéro 449, une garantie bancaire de 5 000\$ lors de l'acceptation du projet de démolition afin de s'assurer que les travaux soient effectués selon les règles de l'art et dans les délais impartis;

**ATTENDU QUE** les travaux de démolition, suite à la délivrance du certificat d'autorisation (# 2018-00044), ont été exécutés et que le terrain a été nettoyé selon le rapport de l'inspecteur en bâtiment en date du 24 septembre 2018;

**ATTENDU QU'**en vertu de l'article 40 du règlement numéro 449 le conseil, sur recommandation du fonctionnaire désigné, peut autoriser le greffier à remettre le dépôt après les travaux;

**Pour ces motifs, IL EST PROPOSÉ PAR Dany St-Pierre  
APPUYÉ PAR Réal Leclerc**

**QUE** le conseil municipal autorise le greffier à rembourser le dépôt versé lors de l'ouverture du dossier de démolition de l'immeuble situé au 4335, rue du Faisan, considérant que le requérant a rempli ses obligations.

## **ADOPTÉ**

**RÉSOLUTION NO : 535-10-2018**

**ATTENDU** les demandes présentées par les requérants dans le cadre du règlement relatif aux plans d'implantation et d'intégration architecturale;

**ATTENDU** les recommandations du comité consultatif d'urbanisme concernant ces demandes telles qu'elles sont plus amplement énoncées au procès-verbal du comité consultatif d'urbanisme du 27 septembre 2018, lesquelles font partie intégrante de la présente résolution;

**ATTENDU QU'il** y a lieu de donner suite à ces recommandations;

**Pour ces motifs, IL EST PROPOSÉ PAR Réal Leclerc  
APPUYÉ PAR Éric Fortin**

**QUE** le conseil municipal de la Ville de Terrebonne donne suite aux recommandations du comité consultatif d'urbanisme du 27 septembre 2018 et adopte à l'égard de chacune d'elles les recommandations de PIIA énumérées aux points 1 à 15:

- 1. 2018-00503    Projet de rénovation extérieure de l'immeuble de type résidentiel  
163, rue Chapleau / lots 4 006 317 et 4 006 322  
Guy Roman**

**QUE** le conseil municipal autorise le projet de rénovation extérieure résidentielle soumis par le demandeur, le tout identifié « Annexe # 2018-00503 ».

- 2. 2018-00505    Projet d'affichage de type commercial « Rangement Plus »  
2311, boulevard des Entreprises / lot 3 440 319  
Libertévision**

**QUE** le conseil municipal autorise le projet d'affichage pour le commerce « Rangement plus » selon le plan réalisé par Libertévision, le tout identifié « Annexe 2018-00505 », et ce, aux conditions suivantes :

- a. Que l'aménagement paysager, selon le plan préparé par Libertévision, identifié « Annexe # 2018-00505 », soit réalisé tel quel;
- b. Que la qualité de l'image représente 10 millimètres entre chacune des lumières de l'écran;

- c. Qu'une gradation d'intensité lumineuse automatique soit intégrée;
- d. Afficher uniquement des informations relatives à l'entreprise, la profession ou l'art exercé à même l'immeuble (nom de l'occupant, ses activités, ses produits ou services ou ses installations physiques, etc.);
- e. Afficher uniquement des photos ou des images (aucune animation ou vidéo);
- f. Afficher un maximum de huit (8) photos ou images;
- g. Afficher chaque photo ou image pour un minimum de huit (8) secondes.

**3. 2018-00480    Projet d'agrandissement du bâtiment de type résidentiel  
134, allée du Grand-Pic / lot 4 301 669  
Jude Arsène Legendre**

**QUE** le conseil municipal autorise l'agrandissement résidentiel selon le plan réalisé par Zytco, le tout identifié « Annexe # 2018-00480 ».

**4. 2018-00524    Projet de réaménagement de type institutionnel  
950, boulevard Lucille-Teasdale / lots  
5 958 823 et 5 958 824  
Batimo**

**QUE** le conseil municipal autorise le projet de modification de l'aménagement du site et l'aménagement d'une aire de stationnement institutionnelle selon le plan réalisé par Relief Design, le tout identifié « Annexe # 2018-00524 ».

**5. 2018-00475    Projet d'affichage de type commercial  
« Home Sense Maison »  
605, rue des Migrateurs / lot 5 451 043  
Enseignes Montréal Néon**

**QUE** le conseil municipal autorise le projet d'affichage pour le commerce « Home Sense Maison » selon le plan réalisé par Enseignes Montréal Néon, le tout identifié « Annexe # 2018-00475 ».

**6. 2018-00494    Projet d'affichage de type commercial « Le Coffre à Jouets »  
261, montée des Pionniers / lot 1 946 670  
Lydia Richard**

**QUE** le conseil municipal autorise le projet d'affichage pour le commerce « Le coffre à jouets » selon le plan réalisé par Enseignes décor design, le tout identifié « Annexe # 2018-00494 ».

**7. 2018-00476    Projet d'affichage de type commercial  
« Winners Mode »  
460, montée des Pionniers / lot 1 946 510  
Enseignes Montréal Néon**



**QUE** le conseil municipal autorise le projet d'affichage et sur le pylône « Winners Mode » selon le plan réalisé par Enseignes Montréal Néon, le tout identifié « Annexe # 2018-00476 ».

8. **2018-00497** **Projet de rénovation extérieure de l'immeuble de type résidentiel**  
**2445, chemin Saint-Charles / lots 1 950 782 et 1 945 427**  
**Carole Lamothe**

**QUE** le conseil municipal autorise la réfection de la couverture du bâtiment existant selon la planche des matériaux et couleurs proposée par le demandeur, le tout identifié « Annexe # 2018-00497 ».

9. **2018-00486** **Projet de construction d'une habitation multifamiliale (3 logements)**  
**2895, chemin Saint-Charles / lot 1 948 309**  
**Fabcot**

**QUE** le conseil municipal autorise la construction d'une habitation de classe C – multifamiliale 3 logements selon les plans, élévations et la planche des matériaux réalisés par SCad Architecture et le plan d'implantation réalisé par Groupe Meunier, le tout identifié « Annexe # 2018-00486 ».

10. **2018-00517** **Projet d'aménagements extérieurs d'un immeuble de type résidentiel**  
**3896, chemin Saint-Charles / lot 1 948 390**  
**Guy Roberge**

**QUE** le conseil municipal autorise la réalisation d'aménagements extérieurs complémentaires à une construction neuve (aire pavée, clôture, muret et aménagements paysagers) selon l'esquisse 6 et les perspectives réalisées par Pavé et Paysagiste Boisbriand inc. ainsi que le devis produit, le tout identifié « Annexe # 2018-00517 », et ce, aux conditions suivantes:

1. Aucun remblai ni déblai ne sera autorisé dans la zone inondable de grand courant identifiée 0-20 ans;
2. Qu'il n'y ait pas de travaux modifiant la couverture végétale dans la zone de grand courant, autre qu'un entretien normal du terrain;
3. Que la remise en état de la zone de grand courant (0-20 ans) soit réalisée;
4. Que la largeur de l'entrée charretière soit maintenue à un maximum de 7 mètres.

11. **2018-00481** **Projet de construction accessoire de type résidentiel**  
**676, rue Saint-François-Xavier / lot 2 441 915**  
**Pierre-Luc Pronovost**

**QUE** le conseil municipal autorise le projet de construction accessoire (clôture) selon le plan réalisé par M. Pierre-Luc Pronovost, le tout identifié « Annexe # 2018-00481 ».

**12. 2018-00495    Projet de rénovation extérieure de l'immeuble de type résidentiel  
252, rue Saint-Joseph / lot 6 153 387  
Jérémie Dalpé**

**QUE** le conseil municipal autorise la réfection de la couverture du bâtiment principal existant selon le devis produit par Entreprises Battisti, le tout identifié « Annexe # 2018-00495 » ainsi que la réfection du bâtiment accessoire par une tôle équivalente (utilitaire) ou par une membrane élastomère, et ce, au choix du demandeur.

**13. 2018-00457    Projet de rénovation extérieure de type résidentiel (retour)  
597, rue Saint-Louis / lot 2 438 959  
Gisèle Martin**

**CONSIDÉRANT** que la demande de rénovation ne favorise pas le maintien des détails architecturaux de l'enveloppe d'origine bonifiée;

**CONSIDÉRANT** que la demande diminue la qualité, tant au niveau de la forme que des matériaux;

**CONSIDÉRANT** que les modifications des balcons des propriétés voisines ont été réalisées avant l'entrée en vigueur du règlement sur les PIIA, soit 1994;

**CONSIDÉRANT** que la propriété est comprise dans le noyau central du Vieux-Terrebonne tel qu'identifié au diagnostic récemment produit;

**CONSIDÉRANT** que la demande ne répond pas aux objectifs et critères du règlement sur les PIIA numéro 1005;

**CONSIDÉRANT** que l'état physique du balcon n'a pas été démontré;

**CONSIDÉRANT** que la Direction de l'urbanisme durable émet des réserves importantes à l'égard de la demande;

**CONSIDÉRANT** que les immeubles voisins seront soumis aux mêmes objectifs et critères lors du renouvellement d'une constituante;

**IL EST RÉSOLU :**

**QUE** le conseil municipal refuse le projet de rénovation extérieure résidentielle selon le devis réalisé par Mme Gisèle Martin, le tout identifié « Annexe # 2018-00457 ».

- 14. 2018-00489    Projet d'affichage de type commercial  
« Bar Montana »  
579, boulevard des Seigneurs / lot  
2 916 453  
9049-1812 Québec inc.**

**QUE** le conseil municipal autorise le projet d'affichage pour le commerce « BAR MONTANA » selon le plan réalisé par Enseignes Lettranet, le tout identifié « Annexe # 2018-00489 ».

- 15. 2018-00500    Projet d'affichage de type commercial  
« Fridöm »  
1150, rue Yves-Blais / lots 3 419 739 et  
3 419 740  
9268413 Canada inc.**

**QUE** le conseil municipal autorise le projet d'affichage pour le commerce « Fridöm » selon le plan réalisé par Bite size entertainment, le tout identifié « Annexe # 2018-00500 ».

#### **ADOPTÉ**

**RÉSOLUTION NO :       536-10-2018**

**ATTENDU** l'entrée en vigueur de la légalisation du cannabis le 17 octobre 2018 ;

**ATTENDU QUE** la Direction de la police juge opportun de prolonger le projet UMI (unité mobile d'intervention) 2018 qui a pour but de voir à l'application rigoureuse de la réglementation en rapport aux nuisances et à la tranquillité dans les places publiques ;

**ATTENDU QUE** la lettre d'entente numéro 2018-02 prévoit toutes les modalités d'application relatives à ce projet ;

**ATTENDU QUE** le projet devait se terminer au plus tard le 20 octobre 2018 selon la lettre d'entente 2018-02 ;

**ATTENDU** la recommandation CE-2018-1198-REC du comité exécutif du 17 octobre 2018;

**Pour ces motifs, IL EST PROPOSÉ PAR Dany St-Pierre  
APPUYÉ PAR Nathalie Bellavance**

**QUE** le maire ou le maire suppléant et le greffier ou l'assistant-greffier soient et sont autorisés à signer, pour et au nom de la Ville de Terrebonne, la lettre d'entente numéro 2018-05 à intervenir avec La Fraternité des policiers de la Ville de Terrebonne inc. concernant la prolongation du projet UMI (unité mobile d'intervention) 2018.

#### **ADOPTÉ**

**RÉSOLUTION NO : 537-10-2018**

**ATTENDU** la demande de révision salariale déposée le 25 avril 2018 par la vérificatrice-générale de la Ville de Terrebonne;

**ATTENDU QUE** le salaire moyen des vérificateurs généraux des dix grandes villes du Québec est de 161 196 \$ pour l'année 2017;

**ATTENDU QUE** si l'on fait exception des salaires des vérificateurs généraux de Montréal et Québec, ce salaire moyen est de 151 495\$ pour 2017;

**ATTENDU QU'**il n'est pas opportun, dans le cas de la vérificatrice générale, d'effectuer une évaluation de fonction selon la grille annexée au protocole d'entente de l'Association des employés cadres de la Ville de Terrebonne puisque les comparables applicables pour la fonction sont les vérificateurs généraux des autres villes comparables;

**Pour ces motifs, IL EST PROPOSÉ PAR Nathalie Bellavance  
APPUYÉ PAR Yan Maisonneuve**

**QUE** le salaire de la vérificatrice-générale pour l'année 2018 soit révisé pour s'établir à 153 750\$ basé sur une valeur pour 2017 de 150 000\$ avec l'augmentation de 2.5% de janvier 2018.

**QUE** cette rémunération soit effective et rétroactive en date du 1<sup>er</sup> janvier 2018.

**QUE**, tel que le prévoit la Loi, le salaire de la vérificatrice générale soit compris à l'intérieur du budget qui lui est confié.

**ADOPTÉ**

**RÉSOLUTION NO : 538-10-2018**

**PROPOSÉ PAR : Serge Gagnon**

**APPUYÉ PAR : Éric Fortin**

**QUE** le conseil municipal de la Ville de Terrebonne, suivant la recommandation CE-2018-1189-REC du comité exécutif, autorise l'installation de la signalisation routière suivante :

1. Interdiction de stationnement des deux (2) côtés de la rue en construction R-09, près de l'école primaire des Pionniers, et prolongement de la zone de « stationnement 15 minutes » sur l'avenue de la Croisée, du débarcadère de l'école jusqu'à la rue R-09 ;
2. Installation de panneaux « arrêt » temporaires dans les deux (2) directions à l'intersection du boulevard des Seigneurs et de la rue Leneuf.

**ADOPTÉ**

La conseillère Brigitte Villeneuve et les conseillers Robert Morin, Yan Maisonneuve et Dany St-Pierre prennent la parole et informent les citoyens de divers sujets d'intérêt public.

**RÉSOLUTION NO :** 539-10-2018

**PROPOSÉ PAR :** Nathalie Ricard

**APPUYÉ PAR :** Yan Maisonneuve

**QUE** la séance soit et est levée.

**ADOPTÉ**

---

Maire

---

Greffier

---